



Taxe d'habitation d'un garage auto

Par **flo**, le **07/10/2011 à 13:53**

Bonjour, j'ai emménager il y plus d'un an en tant que locataire dans une residence , lors du bail le propriétaire me propose en plus de l'appartement un garage pour voiture et que je paye la location en sus .(ce garage est dans le meme bail que l'appartement)rnaujourd'hui je vient de recevoir ma taxe d'habitation et je remarque que dans cette même taxe d'habitation ont inclus aussi le garage ? rnje ne sais pas si c'est normal , merci pour vos reponses

Par **cocotte1003**, le **07/10/2011 à 18:14**

Bonjour, la taxe d'habitation est due par la personne qui occupe un bien au 1 janvier de l'année en cours. Elle vaut aussi pour les garages. Cette taxe se trouve sur la taxe d'habitation, cordialement

Par **alterego**, le **07/10/2011 à 18:43**

BonjourrrnUn garage destiné à usage privatif est considéré comme une dépendance de l'habitation. A ce titre, il est soumis à la taxe d'habitation. rnPour être imposable, il doit se situer à proximité du logement. La distance retenue par l'Administration fiscale est d'un kilomètre. Au delà de cette distance, il n'est pas soumis à la dite taxe. rnCordialement